CCI CÔTE-D'OR Dijon Métropole	**PROTOCOLE D'ACCORD SUR LA CONDUITE ET LA GESTION DE LA CREATION D'UNE NOUVELLE CCI SAÔNE ET LOIRE/COTE-D'OR** **pour les élections de novembre 2021** **DIRECTION GENERALE**	CCI SAÔNE-ET-LOIRE

Préambule :

- Face à la Loi MAPTAM (Loi N° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles)
- Face à la Loi NOTRe (Loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République)
- Face à la Loi PACTE (Loi N°2019 – 486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises), dont les incidences sur les compétences en matière de soutien au développement économique local touchent directement les activités des CCI
- Face à la diminution des recettes fiscales qui touchent les CCI 71 et 21 avec une projection de – 85% entre 2012 à 2022 (soit de 24M€ à – de 4 M€)
- En s'appuyant sur les améliorations des résultats apportées aux actions mutualisées entre les 2 CCI depuis 2012 (gestion des ports, gestion de la formation continue, gestion de l'entreprenariat, gestion du marketing et de la communication)
- Face à la volonté des Elus des CCI 71 et 21 de développer une approche « marché » et services par bassin d'activités en capitalisant sur les échanges de flux entre les deux départements

Il a été décidé en AG de chaque CCI de juin 2019 de travailler sur le projet de création d'une nouvelle CCI à l'échelle des deux anciennes regroupées à l'échéance des prochaines élections consulaires de novembre 2021.
Ce projet vise à offrir un service plus performant aux entrepreneurs de ce nouveau bassin, et s'inscrit dans une évolution institutionnelle pour offrir aux candidats du prochain mandat la possibilité de travailler sur un nouveau projet de CCI pour le compte de plus de 44 000 ressortissants, en partenariat avec l'ensemble des acteurs du développement économique territorial.

Pour cela, les Présidents de chaque CCI sont tombés d'accord pour :

Sur le volet stratégique :

- Elaborer une vision partagée de ce nouveau périmètre d'intervention à partir d'une grille de lecture de ses forces et faiblesses, et de ses menaces et opportunités en lien avec la révolution technologique qui touche l'ensemble des secteurs d'activités.
    - 2 études ont été lancées pour une restitution partagée en janvier 2020.
- Créer une commission mixte d'élus issus de chaque bureau de CCI et porteurs d'actions communes pour accompagner la mise en œuvre du projet

Sur le volet managérial :

- ont confié une mission à chacun de leur directeur afin de construire ce projet dans les conditions les mieux adaptées aux enjeux sociaux et économiques des CCI sur la période.

OBJET :

A/ Elaborer un service général commun aux CCI 71 et 21 en conseil :

- **En conseil à la création-reprise, transmission d'entreprise et aux formalités d'entreprises**
- **En accompagnement aux entreprises engagées dans l'industrie du futur**
- **En conseil aux collectivités locales et territoriales ciblé sur deux domaines d'expertises consulaires**
    - **Le soutien au commerce dans les collectivités locales**
    - **Le soutien à l'implantation d'entreprises nouvelles ou à la revitalisation des territoires**

Ces trois axes s'appuient sur un principe transversal fil conducteur des prestations proposées et partagé par tous : intégrer dans toutes prestations les transformations numériques, environnementales et démographiques de nos entreprises

En rappel, le contexte de raréfaction des recettes fiscales a conduit les CCI 71 et 21 à aborder le développement de ces activités dans une méthode structurée autour des obligations suivantes :

- Dynamiser l'offre des services à valeur ajoutée auprès de nos ressortissants
- Maîtriser les coûts de fonctionnement
- Définir le périmètre des activités en privilégiant le principe de proximité
- Veiller à mieux affecter la TFC répartie par la CCI Régionale sur la nouvelle entité suivant le critère minimum du poids économique
- Participer à la gouvernance de la CCI Régionale

B/ Concomitamment, Consolider et s'imposer des résultats à l'équilibre ou bénéficiaires, sans soutien de TFC, pour toutes les activités marchandes gérées par la future CCI unique

Dans le domaine de la formation initiale :
- sur le développement et la gestion du CFA de l'automobile à Macon
- sur le développement et la gestion de l'EGC à Chalon
- sur le développement et la gestion de CCI Formation (7 sites)

Dans le domaine du transport multimodal :
- sur le développement et la gestion des 3 plateformes de Macon, Chalon et Pagny

Les activités externalisées dans lesquelles la CCI sera majoritaire, doivent être financièrement autonomes afin d'éviter de verser des subventions pour combler les déficits d'exploitation

- SCI CCI Formation (SCI immobilière)
- ESADD (Ecole Supérieure Appliquée au Design et au Digital, Association à objet éducatif)
- BSB (Ecole Supérieure de Commerce)
- CIFA Mercurey
- Pagny Terminal
- Ports Inter…

Sans s'interdire des prises de participation si le développement de ces activités le justifie et permet un retour sur investissement

C/ plan de travail pour l'élaboration de la future CCI 71 +21

Afin d'assurer les meilleures conditions de réussite dans la conduite du projet, les Présidents ont confié à chaque Directeur Général le pilotage d'un axe.

Répartition du pilotage des activités entre les deux DG ;

Pilotes	P.LEYES	D.STILL	ELUS ASSOCIES
Entreprenariat		Fichiers, Formalités Création/reprise Transmission Formalités internationales	L. ROUAIX P. PETITJEAN
Commerce/tourisme		Commerce connecté Transformation environnementale Tourisme/ Oenotourisme	S. MONTOUT T. BEZEUX V. JOBIC J Ph. ANCIAUX E. THILLET

Pilotes	P.LEYES	D.STILL	ELUS ASSOCIES
Industrie	Industrie du Futur Environnement Transformation numérique Ingénierie financière R&D sur l'agro ressources		F. BEAULIEU G. SECULA A. VION A. THOUVENOT
Conseil aux collectivités		Observatoire/ Etudes Commerce Urbanisme Implantation d'entreprises	Pdt MIREPOIX CE BONNASSE E. AMPAUD F. PENNEQUIN Pdt SUCHAUT E. CHOPLAIN M. ZOBERI
Formation continue		CCI Formation	A. DIAZ P. GRANDAY
Formation initiale	CFA Automobile	ESADD (externalisée)	A. DIAZ A. THEVENOT F. PARRY
	EGC Chalon projet EESC avec l'Ain	BSB (externalisée)	V. JAUROU D. REGNAULT V. JOBIC Pdt SUCHAUT J. FERNOUX
Transport multimodal	Aproport Pagny Ports Inter		G. GRENIER B. ECHALIER
Démarche Qualité et Prévention des Risques	Tous services		Pdt SUCHAUT Pdt MIREPOIX
Evolution institutionnelle et pilotage processus de fusion	Bureaux AG	Bureaux AG	Pdt SUCHAUT Pdt MIREPOIX E. AMPAUD J.P. RIFFIER

- Capitaliser sur les compétences et les forces de chaque CCI et l'expérience acquise par les directeurs et les équipes sur chaque domaine.

- Chaque Directeur délègue à l'autre la responsabilité de mettre en œuvre un :
  - Audit sur la qualité des services => proposition d'amélioration et de montée en expertise
  - Audit sur l'organisation => proposition de restructuration
  - Audit sur les coûts de fonctionnement => proposition d'amélioration et de recherche d'équilibre financier
  - Audit sur les produits et actions mises en œuvre => proposition de mutualisation et/ou de création d'actions nouvelles concertées à l'échelle 21/71

L'objectif consiste à établir des propositions en mettant en évidence :

- l'amélioration des compétences et expertises des collaborateurs
- les synergies dégagées par la mutualisation de ces services
- des propositions de valorisation des prestations et des missions régaliennes pour leur donner de la Valeur Ajoutée

Cumulées, les projections de recettes fiscales à 2022 conduisent à une recherche, sur la base des hypothèses 2020, d'au moins 2M€ par CCI qui passe par :

- l'amélioration de résultats nets (développement de CA et de subventions)
- un allègement des charges (immobilières, salariales, de fonctionnement)
- la fin de soutien de TFC aux activités marchandes
- l'arrêt éventuel de certaines activités à faible impact et à marge déficitaire

Pour mettre en œuvre ce projet, une communication interne et externe doit être associée et pro active. L'organisation privilégiera également un management qui responsabilise élus et collaborateurs autour d'objectifs propres à leurs territoires, en phase avec les objectifs de CCI France déclinés en région.

Fait en deux exemplaires originaux
A , le

Xavier MIREPOIX
Président
CCI Côte-d'Or Dijon Métropole

Michel SUCHAUT
Président
CCI Saône et Loire

CONFIDENTIEL